

et collectifs, nous ne devrions pas refaire les mêmes erreurs que par le passé et nous imaginer que c'est simplement en consacrant plus d'argent à l'activité scientifique que l'on comblera la tragique lacune de connaissance et de compréhension. Non seulement faut-il intensifier les recherches, mais ces recherches doivent être bien faites. En d'autres termes, comme le dit le discours du trône, nous devons «rassembler et orienter une activité scientifique parfois divisée par la rivalité ou engagée sur des voies divergentes» pour mieux servir l'ensemble du Canada.

Une chose que le comité du sénat sur la politique scientifique a apprise, c'est que dans notre société moderne, alors que l'environnement et l'homme lui-même se trouvent menacés par l'impact négatif de la technique, la science a pris trop d'importance pour être laissée aux seuls scientifiques. Le moment est venu de mobiliser nos ressources scientifiques, pas seulement pour promouvoir un essor économique mais aussi pour susciter des progrès véritables pour l'humanité. Le comité du Sénat aura un grand nombre de recommandations importantes à faire pour qu'on atteigne ce grand objectif national. Je suis convaincu que le gouvernement étudiera ces propositions avec soin et préparera ainsi notre pays à affronter de façon réaliste les défis des années 70.

[Français]

Ce ne sont là que quelques-unes des nombreuses mesures que le gouvernement a l'intention de soumettre à l'attention des deux Chambres au cours de la session qui s'engage.

Le gouvernement ne sera jamais jugé seulement sur le contenu du discours du trône. Cependant, il ne fait aucun doute que l'ensemble des mesures législatives qu'il annonce lui permettra d'atteindre rapidement ses principaux objectifs: un Canada plus juste et plus uni, un pays à la dimension des aspirations illimitées de ses citoyens.

Mais, si les lois doivent changer avec les temps, et si, en fait, elles changent, il reste une chose qui, elle, ne peut pas et ne doit pas changer: c'est le caractère démocratique de notre société. La dictature, si paternelle qu'elle se dise, impose et maintient par la force une société régie et commandée par les caprices de quelques ambitieux. La démocratie, au contraire, est un gouvernement de lois librement adoptées par les représentants du peuple. Principe fondamental que celui-là, qui dépasse tout autre but, toute autre cause, tout autre intérêt national.

Pour les artisans de la terreur, rien de tout cela ne compte, comme en témoigne le lâche assassinat d'un de nos grands hommes politiques, M. Pierre Laporte. Pour eux, la douleur des êtres qui l'aimaient, de sa famille, de ses amis, de ses compagnons de travail et de peine, rien ne compte. Encore plus qu'au meurtre barbare d'un homme, nous venons d'assister à l'assassinat prémédité du principe que je viens de décrire, d'un principe sans lequel il n'y a pas de véritable liberté possible, sauf la volonté détraquée des assassins. Plus de liberté de parole, sauf celle que permet la gueule de leurs canons. Plus de liberté de pensée, sauf celle que permet leur dogme primitif, sauf celle que permettent les lois des hors-la-loi. Plus d'entreprise personnelle, ni dans le monde des affaires, ni dans le royaume de l'esprit, ni dans l'intimité des relations humaines. Plus d'initiatives personnelles, à moins qu'on ne soit un protégé du régime révolution-

naire, un homme qui a bien mérité des forces du chantage et de l'oppression.

Honorables sénateurs, si la démocratie ne trouvait pas dans son sein ses propres moyens de défense; si, au nom de la liberté qu'elle entend maintenir, elle consacrait par timidité la puissance des ennemis de la liberté, eh! bien, je vous le demande, je me le demande en tous cas: que serions-nous demain? Que signifierait la société juste aux yeux de la nouvelle pègre politique qui tire froidement ses balles au cœur même de nos croyances et de nos espoirs?

Il n'est pas facile pour un esprit libéral d'accepter qu'une démocratie telle que la nôtre, peut-être la plus saine et la plus durable des démocraties occidentales, doive emprunter pour sa survivance les moyens impérieux auxquels elle a recours en temps de guerre. Mais, que l'esprit inquiet se rassure, le gouvernement du Canada n'emploiera jamais des moyens qui excèdent les fins qu'il se propose. Il faudrait être aveugle aux conséquences énormes que le triomphe de l'anarchie et du terrorisme entraînerait dans ma province, et dans le pays tout entier, pour verser des larmes sur le moratoire nécessaire que l'État impose en ce moment à l'exercice total de nos libertés.

Honorables sénateurs, je félicite le gouvernement qui continue sa marche vers une société prospère, dynamique et pacifique. J'ai l'honneur d'appuyer la motion tendant à l'adoption de l'Adresse en réponse au discours du trône.

(Sur la proposition de l'honorable M. Flynn, le débat est ajourné).

[Traduction]

L'HONORABLE LAZARUS PHILLIPS, L'HONORABLE PAUL DESRUISSEUX ET L'HONORABLE HARTLAND DE M. MOLSON

HOMMAGE DU CONSEIL CANADIEN DES CHRÉTIENS ET DES JUIFS

L'honorable Alan Macnaughton: Honorables sénateurs, je pose la question de privilège.

Le Conseil canadien des chrétiens et des juifs a présenté hier soir à Montréal la «Human Relations Award» à trois de nos distingués collègues. Par cet hommage adressé aux honorables sénateurs Lazarus Phillips, Paul Desruisseaux et Hartland de M. Molson, on voulait honorer non seulement leurs qualités de cœur et d'esprit, mais leur apport à la vie publique du Canada. Cet honneur rejaillit sur tout le Sénat, et je crois l'événement digne de mention dans le hansard.

Des voix: Bravo!

L'honorable Paul Martin: Honorables sénateurs, avant l'ajournement, j'aimerais moi aussi, au nom du gouvernement, féliciter le sénateur Molson, le sénateur Desruisseaux et l'ancien sénateur Phillips. Bien des sénateurs auraient aimé être là hier soir, pour rendre hommage à ces trois hommes distingués qu'honorait un organisme qui a beaucoup fait pour promouvoir l'harmonie et l'entente au Canada.

Une fois de plus, mes félicitations les plus vives à ces trois Canadiens distingués, dont deux sont encore membres de notre Chambre.

Des voix: Bravo!

L'honorable Hartland de M. Molson: Honorables sénateurs, permettez-moi de dire au sénateur Macnaughton et